



Permis de construire ou pas?

Par **mathiasr**, le **10/08/2009 à 12:01**

Bonjour,
J'ai acheté une vieille maison à restaurer qui est composée de deux parcelles adjacentes mais non communicante. (1ère question: dois-je faire une quelconque demande pour réaliser un passage entre les deux parcelles?) Sur la deuxième parcelle il y a un bâtiment écarté d'un mètre du bâtiment de la 1ère parcelle avec la toiture démontée alors que sur le cadastre la toiture existe et les deux bâtiments se touchent (2/ Je veux remonter la toiture, dois-je faire une demande de travaux? sachant qu'à l'origine il y avait 2 pentes et que je voudrais faire une toiture mono pente accolée au premier bâtiment.)
Sinon la dernière question est : j'ai deux dépendances et sans changer la façade je voudrais remplacer les vieilles portes par des portes fenêtres, dois-je faire un permis de construire ou une simple demande de travaux sachant que l'on fera des pièces à vivre dans ces dépendances?
Merci de vos réponses
Mathias

Par **mystere76**, le **27/08/2009 à 16:20**

porte en porte fenetre tu peux sans autorisation ca c'est deja existant pour tout ce qui est aménagement interieur de plus de 20m² c'est permis de construire le mieu serais de se renseigner a la mairie ou dde